

CULTURE / Le Life Coteaux Gascons lance un appel à candidature pour améliorer la ressource fourragère.

Recherche prairies pour test

A la recherche de parcelles candidates
Vous souhaitez redonner un coup de pouce à une prairie « fatiguée » avec des semences locales ?

Vous voulez tester un semis de prairie à flore naturelle à la suite d'une culture ?

Vous souhaitez implanter des zones enherbées qui seront fauchées et / ou pâturées et pourquoi pas dans vos vignes ?

Peut-être disposez-vous vous-même de la ressource nécessaire à ces actions, pour ressemer chez vous ou chez quelqu'un d'autre ?

Après une phase de test en 2022 sur des opérations de récolte à la brosseuse et de semis, le LIFE Coteaux Gascons lance un appel à candidature pour les années 2023 à 2025 afin de tester plusieurs modes de récoltes et de semis de prairies à flore naturelle (brosseuse, foin vert ...).

Pour en savoir plus <https://www.lifegascon.fr/les-coteaux-gascons/la-restauration/>

L'objectif est d'améliorer la ressource fourragère en quantité, en qualité et en résilience, tout en restaurant ou créant de nouvelles prairies favorables à la biodiversité.

Je récolte, tu sèmes, nous testons avec vous et pour vous

Nous recherchons des personnes intéressées

pour se lancer avec nous dans cette expérimentation de 2023 à 2025 (semis de printemps ou d'automne) :

- Vous avez besoin de semer ou donner un coup de pouce à une prairie existante mais vous n'avez pas de parcelle « source » sur votre exploitation
- Vous avez besoin de semer ou donner un coup de pouce à une prairie existante et vous avez peut-être des parcelles « sources » pour votre projet
- Vous avez des parcelles « sources » pour le projet d'une autre personne.

Comment cela va se passer ?

L'ADASEA32 va réaliser un diagnostic des parcelles sur le terrain pour discuter de votre projet. Ensuite, un programme sera établi en commun pour définir quelles seront les actions à mener et à quel moment (récolte des graines, préparation du semis, étalage du foin ...) ainsi que les besoins d'accompagnement financier.

Un suivi des parcelles post-semis sera effectué par le Conservatoire Botanique des Pyrénées.

Une analyse des résultats en partenariat avec les conseillers élevage de la Chambre d'agriculture permettra à terme d'établir des conseils spécifiques au secteur des Coteaux Gascons.

ZOOM

Où en est le Life Coteaux Gascons ?

En 2021 le travail a été consacré notamment à la cartographie des milieux et à l'information des acteurs locaux.

En 2022 les diagnostics sur le terrain se sont déployés. Côté SAFER le diagnostic foncier identifie les besoins précis des propriétaires et des agriculteurs. Des solutions adaptées sont proposées en fonction des cas (achat, vente, bail, CMD) avec notamment des clauses environnementales.

Côté ADASEA le diagnostic agro-écologique mène à des conseils de gestion, de l'accompagnement technique et ou financier pour la restauration des milieux et la mise en place d'aménagements parcellaires.

Le CBN a testé la récolte de graines sur prairies naturelles par brosseuse et quelques agriculteurs et agricultrices ont semé cet automne.

La communication auprès du grand public à travers la participation à Gascogn'Agri mais aussi aux animations locales avec le CPIE Pays Gersoises permet de faire connaître à toutes et tous l'enjeu d'un élevage extensif à l'herbe garant de la biodiversité, grâce à l'engagement quotidien des éleveurs et des éleveuses.

En 2023 ces actions continuent et de nouvelles s'ajoutent : formations réalisées par la chambre d'agriculture, fête des Coteaux le 17 juin

**Vous souhaitez candidater ?
Encore des questions ?**



Contact : ADASEA du Gers au 05.62.61.79.50 ou info@lifegascon.fr



formalites.entreprises.gouv.fr

Chefs d'entreprise, entrepreneurs,

formalites.entreprises.gouv.fr

Un site unique et une assistance en ligne et de proximité pour effectuer les formalités de votre entreprise :



SAISISSEZ
vos informations
une seule fois



REMPLEISSEZ
un seul formulaire
quel que soit votre besoin



SUIVEZ
vos formalités





Renseignements au 05.62.61.77.41

formalites.entreprises.gouv.fr

c'est quoi ?

Un guichet en ligne, (qui deviendra unique en 2023) et mutualisé pour toutes les formalités des entreprises.

Ce nouveau site remplace pas moins de 10 anciennes plateformes pour les formalités administratives des entreprises ayant trait à la création, la modification ou la cessation d'activités.

Avec des formulaires personnalisés qui s'adaptent à la situation du déclarant, du sur-mesure adapté à chacun, plus besoin de saisir ses informations à chaque fois qu'on veut faire une modification. Elles seront automatiquement pré-enregistrées dans un formulaire en ligne unique qui remplace une cinquantaine de formulaires papiers. Le déclarant pourra suivre en direct ses formalités réalisées ou en cours.

Au 1^{er} janvier 2023, formalites.entreprises.gouv.fr se substituera aux Centres de Formalités des Entreprises (CFE) et à leurs sites.

Poursuivant sa volonté d'accompagner les entreprises dans leurs démarches, le Gouvernement a lancé début 2022 un ambitieux plan de simplification des services en ligne dédiés aux professionnels.

Outre le site formalites.entreprises.gouv.fr, deux nouveaux sites permettront aux entreprises :

- de s'informer et d'être orientées avec le nouveau site entreprendre.service-public.fr
- de déclarer et payer ses contributions fiscales et ses cotisations sociales avec le nouveau site portailpro.gouv.fr

Pour en savoir plus et retrouver toutes les informations utiles, rendez-vous sur economie.gouv.fr